

**COMMUNE DE BOURBACH-LE-HAUT**  
Département du HAUT-RHIN – Arrondissement de THANN

**PROCES – VERBAL**  
**des délibérations du conseil municipal**

Séance du 29 mars 2012

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 6

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : MANSUY Joël, WELKER André, TAROZZI Marie-Jeanne, FISCHER Jean-Lou, GROSDEMANGE Stéphanie, PERREZ Denis.

Membre absent excusé : WELKER Caroline (donne procuration à WELKER André), STENGER Frédéric (donne procuration à MANSUY Joël). RAPIOR Sonia (donne procuration à PERREZ Denis).

Membre absent : GALLOT Isabelle.

\*\*\*\*\*

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**1) Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation.**

Monsieur le maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme de la commune, approuvé le 30 octobre 2003. Il rappelle que le PLU, a fait l'objet, sous l'ancienne équipe, d'une annulation partielle par le Tribunal Administratif de Strasbourg le 16 décembre 2005.

Cette annulation partielle concernait la parcelle cadastrée section 4 n°9 (classée en zone N) ainsi que la *création d'un cheminement piétonnier à conserver* débouchant au sud de ladite parcelle et se prolongeant sur son Ouest. Elle oblige la commune à couvrir à nouveau la totalité du territoire par un PLU.

Par ailleurs, les évolutions législatives récentes, avec notamment l'entrée en vigueur de la loi dite Grenelle et les délais qui en découlent pour la mise en conformité des PLU existants (1 janvier 2016), rendent également pertinent l'engagement de la révision immédiate du PLU.

Concernant les objectifs visés par la commune au niveau de l'aménagement de son territoire, il vise notamment :

- à adapter le règlement aux exigences des énergies renouvelables et de l'architecture bio-climatique ;
- à rendre constructibles deux parcelles communales au lieu dit du Kirchbuhl pour permettre la réalisation de logements «jeunes ménages» afin de conforter les effectifs de l'école ;
- à préserver et permettre la valorisation paysagère du passage du ruisseau du Bourbach

entre le lieu dit du Felsenberg et du Bachmatt ;

- à préserver les qualités paysagères le long de la route Joffre et de la route vers Masevaux ;
- à protéger des tilleuls remarquables au lieu-dit du Peterloch ;
- à permettre la réalisation d'un abri dans le verger pédagogique communal ;
- à augmenter le potentiel d'hébergement touristique du site des Buissonnets ;
- à procéder à quelques amendements ponctuels du zonage afin de mieux prendre en compte les risques induits par le ruisseau du Bourbach (ponctuellement torrent) et de prendre en compte également la problématique de desserte par les réseaux.

La concrétisation de ces objectifs d'aménagement impliquant également la révision du PLU, le maire propose de prescrire la révision du PLU. Il rappelle qu'une délibération en ce sens a déjà été prise le 24 novembre 2011, mais que pour des raisons formelles (présentation insuffisamment détaillée des objectifs visés par la révision du PLU) il convient de redélibérer. Il souligne également que cette nouvelle délibération annule et remplace celle prescrivant l'élaboration partielle et la révision partielle du PLU du 16 octobre 2009 et celle prescrivant la révision simplifiée du PLU du 23 juin 2011.

après avoir entendu l'exposé du maire ;

après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1 – d'annuler et de remplacer par la présente délibération, les délibérations relatives aux PLU du 16 octobre 2009, du 23 juin 2011 et du 24 novembre 2011 ;

2 - de prescrire la *Révision du PLU* conformément aux articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

3 - de charger la commission municipale d'urbanisme, composée comme suit :

M. MANSUY Joël, Maire, président  
M. FISCHER Jean-Lou, premier adjoint, membre  
M. PERREZ Denis, deuxième adjoint, membre  
M. STENGER Frédéric, conseiller, membre

du suivi l'élaboration *du PLU*.

4 - de mener la procédure selon le cadre défini par l'article L. 123-13, du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;

5 - de fixer les modalités de concertation prévues par l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme de la façon suivante : Exposition en mairie de panneaux consacrés aux réflexions et études liées à la *révision du PLU* avec mise à disposition du public d'un cahier de remarques, organisation d'une réunion publique et mise en œuvre d'un site internet *PLU de Bourbach-le-Haut*.

6 - de donner autorisation au maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'État ;

## **2) Approbation du compte administratif 2011.**

### **Régie des gîtes**

Le conseil municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

#### **Section de fonctionnement**

total des dépenses	:	54 028,92 euros
total des recettes	:	81 697,77 euros

*excédent de fonctionnement* : 27 668,85 euros

#### **Section d'investissement**

total des dépenses : 69 672,16 euros  
total des recettes : 13 540,16 euros

*déficit d'investissement* : 56 132,00 euros

Résultat de clôture 2011 déficit 28 463,15 euros

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

#### **Compte de gestion**

Le compte de gestion dressé par le receveur-percepteur Jacqueline SCHNEIDER et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

#### **3) Affectation des régie**

##### **Régie des gîtes**

Le conseil municipal,

- après vote du compte administratif 2011 en accord avec le compte de gestion du receveur,
- considérant les résultats de l'exercice 2011

déficit de 56 132,00 euros en section d'investissement  
excédent de 27 668,85 euros en section de fonctionnement

et les résultats de clôture au 31/12/2011, à savoir

La somme de 46 424,25 euros est affectée au compte 1068 en recette d'investissement et fera l'objet d'un titre de recette en 2011

La somme de 25 823,13 euros est reportée au compte 002 en recette de fonctionnement.

#### **4) Approbation du Budget Primitif 2012**

##### **Régie des gîtes**

Monsieur le maire invite l'assemblée à examiner les propositions du budget primitif 2012. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, il propose de passer au vote.

Le budget primitif 2012 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

#### **Section de fonctionnement**

- dépenses : 119 423,13 euros  
- recettes : 119 423,13 euros

#### **Section d'investissement**

- dépenses : 126 769,25 euros  
- recettes : 126 769,25 euros

## **5) Communications**

### **Aide parlementaire**

Dans le cadre de l'acquisition du véhicule pour le corps des sapeurs-pompiers, le maire souhaite solliciter une aide financière de la sénatrice Patricia Schillinger sous la forme d'une enveloppe parlementaire. Le Ministère de l'Intérieur demande un dossier technique et financier afin qu'il puisse en prendre acte.

### **Réseau de gîtes d'étapes en montagne – Ferme-auberge des Buissonnets**

Denis Perrez, deuxième adjoint, informe le conseil que la Communauté de communes du Pays de Thann (CCPT) propose de participer au financement du projet pour l'ensemble des trois communes du territoire de celle-ci. Une enveloppe financière pour le projet communal devrait s'élever à 34 749,80 euros, la validation officielle aura lieu au prochain conseil communautaire de la CCPT.

Denis Perez, deuxième adjoint, présente également les différents plans transmis par l'architecte Jacques Koessler de Cernay. L'assemblée en prend connaissance et n'a pas de modification à y apporter et les acceptent pour validation en vue de l'établissement du dossier de consultation des entreprises.

Le maire informe le conseil qu'une rencontre aura lieu le 2 avril à 9 h avec la trésorière et l'agent chargé du dossier au sein du Pays Thur Doller afin de faire un point sur la partie financière du réseau de gîtes.

### **Périscolaire**

Suite aux nouvelles normes d'hygiène et sanitaire, il a été convenu que l'entretien du foyer rural sera réparti entre l'agent d'entretien et la directrice du périscolaire. Compte tenu de celles-ci, il y a lieu de prévoir 1 h 30 de temps de travail en plus pour ces deux agents par temps scolaire. Le conseil municipal accepte ladite proposition.

### **Verger communal**

Dans la cadre du programme Gerplan un chalet sera implanté dans le verger communal. Le dossier technique sera rédigé par le CPIE des Hautes-Vosges.

### **Déneigement au lotissement Hintermatt**

Le maire rappelle la délibération du 22 septembre 2011 par laquelle un forfait de 50 euros a été demandé à chaque foyer pour le déneigement de ce lotissement privé. Mr Knopf Pierre est le seul des propriétaires du lotissement à refuser de payer, et a assigné la commune en justice pour différentes raisons. Le maire informe l'assemblée que l'assurance ne couvrira pas la commune pour ce dossier compte tenu que le montant est inférieur au seuil de couverture. De ce fait, Maître Meyer a soumis une convention d'honoraire. Après différents échanges, le conseil municipal accepte ladite convention.

## **6) Divers.**

### **Gîtes ruraux**

La rénovation des quatre gîtes touche à sa fin, comme convenu il y a lieu de prévoir une journée portes-ouvertes. Le conseil municipal décide de fixe la date au 16 juin 2012.

## **Opération Haut-Rhin propre**

Comme il est de coutume, l'opération Haut-Rhin propre aura lieu cette année samedi 31 mars. Rendez-vous à 9 h sur le parking de l'école maternelle.

## **Commission communale des impôts directs**

La réunion annuelle des impôts aura lieu le lundi 2 avril à 15 h à la mairie.

## **Conseil d'école**

La prochaine réunion du conseil d'école aura lieu demain à 18 h à la salle du conseil.

## **Rue Saint-Michel**

En raison des travaux de réfection de la charpente au n° 3 rue Saint-Michel, la circulation sera perturbée à compter du vendredi 6 avril et probablement jusqu'au vendredi 20 avril 2012.

## **Exposition SCOT**

Une exposition sur le Schéma de Cohérence Territoriale composée de onze panneaux, sera présentée à la mairie à partir du 2 avril jusqu'au 13 avril aux heures d'ouverture de la mairie.

## **Eclairage Public**

Il sera nécessaire de prévoir l'achat de lampes afin de couvrir les besoins annuel pour l'éclairage public. Denis Perrez présente une offre pour un montant global de 1 997,32 euros TTC, il passera prochainement commande chez ce nouveau fournisseur.

## **SIVU Thann-Cernay**

Jean-Lou Fischer, premier adjoint, délégué au Syndicat Mixte Thann-Cernay informe l'assemblée que lors de la dernière réunion il a été question des nouvelles consignes de tri. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> avril, l'ensemble des emballages ménagers en plastique sera collecté.

## **Chemin du Baeselbach**

Le chemin du Baeselbach sera fermé deux à trois jours en raison des travaux de débardage. Après cette opération, il sera nécessaire de prévoir une matinée de remise en état dudit chemin.

## **Prochaine réunion du conseil municipal**

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 12 avril à 19 h 30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 h 10.